

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction Départementale de la Protection des Populations de Saône & Loire</p>	<h1>DEMANDE DE DEROGATION AUX CONTROLES DE PROPHYLAXIE POUR UN CHEPTEL D'ENGRAISSEMENT</h1>
<p>Cité Administrative Boulevard Henri Dunant BP 22017 71020 MACON Cedex 9</p>	

COORDONNEES DE L'ELEVEUR

Nom, prénom ou intitulé de l'exploitation :

N° d'immatriculation EDE du cheptel :

Adresse :

Téléphone :

ENGAGEMENT DE L'ELEVEUR :

Je, soussigné (nom-prénom)

- M'engage à ne destiner les bovins issus de mon cheptel d'engraissement qu'à la boucherie ou à un autre atelier d'engraissement dérogatoire ;
- M'engage à séparer mon cheptel d'engraissement de tout autre cheptel, y compris le cas échéant de mon cheptel d'élevage et ou de mon centre de rassemblement ;
- M'engage à tenir à jour l'inventaire de mon cheptel d'engraissement ;
- M'engage à n'introduire dans mon cheptel d'engraissement que des bovins identifiés conformément à la réglementation en vigueur, et issus de cheptels qualifiés au regard de la brucellose bovine, de la tuberculose bovine et de la Leucose Bovine Enzootique ;
- M'engage à vérifier que les bovins introduits dans mon cheptel d'engraissement sont accompagnés d'un passeport et d'une ASDA verte ou jaune en cours de validité ;
- M'engage, pour chaque lot de bovins introduits, à transmettre au GDS dans le délai de validité de l'ASDA (soit 30 jours maximum), la liste des numéros d'identification des bovins introduits ainsi que leur ASDA ;
- M'engage à traiter contre le varron tous les bovins introduits dans mon cheptel d'engraissement s'ils ne proviennent pas de zones assainies ;
- M'engage à faire réaliser par mon vétérinaire sanitaire, les visites régulières de conformité dans les conditions déterminées par le DDPP ;
- M'engage à signaler à l'EDE toutes les naissances pouvant survenir dans mon cheptel d'engraissement ;
- M'engage à respecter les exigences permettant d'assurer le bien-être des animaux ;
- M'engage à assurer ou à faire assurer une surveillance constante des animaux, afin de détecter précocement tout signe de dégradation de l'état de santé des animaux et de faire appel à un vétérinaire dans ce cas ;
- M'engage à prendre en charge les frais liés à l'octroi et au maintien de la dérogation ;
- M'engage à informer la DDPP de tout changement notable des conditions d'engraissement (bâtiments, mises au pré, etc...)

En cas de présence de pâtures (rayer le paragraphe si non concerné) :

- M'engage à entretenir les clôtures des pâtures où seront mis à l'herbe mes bovins destinés à l'engraissement ;
- M'engage à tenir à jour la liste des bovins mis au pré ;
- M'engage à respecter les conditions d'introduction vis à vis de l'IBR et de la tuberculose.

Fait à : le/...../.....

Signature de l'éleveur :